

"Strasbourg 1950. Le recul des fédéralistes" dans Le Phare Dimanche (3 décembre 1950)

Légende: Le 3 décembre 1950, l'hebdomadaire bruxellois Le Phare Dimanche examine les travaux de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe sur les questions relatives au fédéralisme européen, au plan Schuman et à la création éventuelle d'une armée européenne.

Source: Le Phare Dimanche. Hebdomadaire indépendant de Bruxelles & du monde. dir. de publ. FONTAINE, Pierre. 03.12.1950, n° 257; 5e année. Bruxelles: Le Phare. "Strasbourg 1950 - Le recul des Fédéralistes", auteur:Pechere, Gérard, p. 3.

Copyright: (c) Le Phare Dimanche

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"strasbourg_1950_le_recul_des_federalistes"_dans_le_phare_dimanche_3_decembre_1950-fr-3d34f84f-963b-45d3-b25b-b1d4d843a335.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Strasbourg 1950

Le recul des fédéralistes

L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe ayant terminé sa session 1950 depuis quelques jours, le recul permet de tirer des conclusions que ne viendra plus infirmer l'évolution des débats. Il faut bien le dire, ces débats se sont déroulés dans l'indifférence du gros public. Pour la plupart, le Conseil de l'Europe est un nouveau lieu de bavardages. On y parle beaucoup c'est incontestable, mais ce n'est pas à tout prendre le rôle des assemblées délibérantes ? Celles-ci sont le reflet des démocraties et ont pour raison d'être, de garantir le respect des principes démocratiques auxquels restent attachés, à tout le moins comme à un moindre mal, la plupart des européens. Mieux vaut encore, estiment-ils, abuser du droit de parler que de n'avoir plus le droit de le faire du tout. Au surplus, on doit bien reconnaître que les parlementaires envoyés au Conseil de l'Europe par les quinze pays membres étaient généralement les plus qualifiés. Les représentants belges notamment furent dans l'ensemble fort écoutés.

La première remarque qui s'impose c'est que les Anglais, les travaillistes principalement ont réaffirmé leur opposition à toute formule de fédération européenne, ou plus exactement à toute participation britannique à aucune formule du genre. Ils firent entendre clairement que depuis quatre cents ans leurs efforts avaient eu pour but d'éviter l'unité sur le continent... et que si les conditions avaient changé de la politique générale et des impératifs d'Albion... ils entendaient tout de même réfléchir avant que de se lancer tête baissée dans l'aventure fédéraliste. Ils répétèrent encore qu'ayant été les premiers à réaliser dans leur pays la démocratie sociale ils ne désiraient aucunement remettre en question cet acquis qui fait la gloire du Labour Party.

Les Fédéralistes s'en allaient répétant « Se fédérer ou mourir ». Ils estimaient qu'il fallait réaliser l'opération à chaud, au besoin même pour commencer, sans la Grande-Bretagne. Ils ont été désavoués ! En effet, la question a été posée à la commission des affaires générales de savoir s'il convenait de mettre sur pieds une Fédération complète de ceux des Etats membres du Conseil de l'Europe désireux de se lier par un Pacte Fondamental. La proposition n'a recueilli qu'une voix de majorité. Onze contre dix et quatre abstentions ! Ces quatre abstentions, la chose est curieuse, furent le fait des Fédéralistes italiens et du Danois Mr Jakobsen dont on connaît l'enthousiasme fédératif, tandis que parmi les voix « pour » on trouva celles du travailliste Callaghan, du Norvégien Valen et du Suédois Wistrand ! Ces messieurs déclarent aussi bien que sans être eux-mêmes désireux d'une Europe Fédérée, ils ne voulaient pas pour autant empêcher les pays partisans d'une telle mesure de la réaliser. Les abstentions s'expliquaient en revanche par le désir de ne pas faire une Europe Fédérée sans le concours britannique. La majorité recueillie n'atteignant pas les deux tiers la proposition fut écartée et n'atteignit donc pas l'assemblée ce qui réduisit à néant le grand espoir des partisans du fédéralisme immédiat. L'assemblée, en revanche, se prononça à une très forte majorité pour la méthode fonctionnelle, c'est-à-dire pour la généralisation des « institutions spécialisées », tel le Plan Schuman.

Le point de vue qui prévaut actuellement, c'est que ces institutions spécialisées se multipliant progressivement, chacune des autorités supranationales devienne une sorte de ministère européen, comme le serait par exemple, en matière de charbon et d'acier, la Haute Autorité dont le Plan Schuman prévoit la création.

Un débat important fut celui que l'assemblée consacra à la défense et au projet de création d'une armée européenne. Introduit par le remarquable exposé de Mr Robert Schuman, ministre français des Affaires Etrangères, il devait nécessairement se dérouler sur un plan élevé. D'une sobriété extrême le discours de M. Schuman sut avec netteté poser les conditions de la défense de l'Europe. Il sut démontrer que le Plan Plevén présenté à Washington n'était pas un caprice de la France, mais qu'il avait au contraire une valeur objective et se justifiait parfaitement. Le danger allemand pourrait renaître si l'on rétablit une armée nationale allemande. Qui penserait à le contester ? Mais en revanche affirma-t-il « **l'armée européenne constituerait une solution définitive et garantirait la paix contre toutes les menaces, internes et externes à l'Europe, présentes et futures. L'armée européenne ne doit pas être un simple aggloméré d'unités nationales menacé de dislocation à la première secousse. Elle devra être une institution permanente qu'il ne sera pas loisible d'abandonner au gré des égoïsmes nationaux et des mésententes passagères.** » Tout comme dans le plan Schuman il faudra que les Etats consentent à se dessaisir d'une parcelle de leur autonomie au

profit d'une autorité collective à laquelle ils participeraient mais se soumettraient d'avance. « **La garantie que nous cherchons**, dit encore M. Schuman, **consiste à créer un tel enchaînement des intérêts, une solidarité de fait si forte qu'il ne sera possible à personne de s'en évader. L'armée dénationalisée, placée effectivement et définitivement au service de la sécurité collective ne pourra plus être détournée de cet objectif exclusif** ».

L'impression causée par le discours de M. Schuman fut considérable. Tout le débat s'en ressentit et la toute grande majorité des orateurs vinrent l'appuyer au nom de leurs pays. Les Belges notamment avec vigueur, à quelque parti qu'ils appartenissent. Il n'y eut guère que les travaillistes britanniques pour s'abstenir au vote, et les socialistes allemands de Carlo Schmidt encore tout gonflés de leurs succès électoraux pour s'y opposer malgré les appels pressants et éloquents qui leurs furent adressés par un Paul Reynaud, un Harold Mac Millan, et par leurs amis politiques comme Guy Mollet, André Philip, Victor Larock, et malgré la précision si importante apportée par M. Robert Schuman : « AUCUNE DISCRIMINATION NE SERA FAITE ENTRE LES PAYS PARTICIPANTS ».

Rien n'y fit. La motion préconisant la constitution d'une armée européenne fut adoptée par 5 voix contre 7 et 10 abstentions.

Ce vote quoi qu'il en soit, est très significatif. La grande majorité de l'Assemblée n'a pas hésité à se prononcer pour la constitution d'une armée européenne distincte des forces de l'Atlantique. En effet, le Pacte atlantique a une portée limitée dans le temps et une telle mesure ne peut suffire à l'Europe.

La France, qui la veille encore paraissait isolée et que d'aucuns regardaient avec pitié pour avoir osé opposer au plan des U.S.A. un plan à elle, se trouvait du jour au lendemain approuvée par la plupart des délégués des 14 pays autres que la Grande-Bretagne dont le parti conservateur lui-même approuva la motion.

Enfin, et ce n'est pas là le point le plus négligeable, l'assemblée a voté à une très large majorité une recommandation qui indiquera clairement au Comité des Ministres que le temps est venu de remanier le statut du Conseil de l'Europe dans un sens nettement plus libéral. Il est invité à abroger la règle de l'unanimité et à la remplacer par la majorité des deux tiers; à ne plus garder secret le vote rendu par les ministres sur tel ou tel point; ceci afin que la situation soit claire ! Enfin le Comité des Ministres est convié à prendre une très importante décision : celle d'autoriser les ministres d'accord sur le principe de telle ou telle mesure proposée par l'assemblée de l'accepter dans son principe, tout en ayant la latitude de préciser que son pays pour telle ou telle raison ne pourra appliquer la décision en question. Cette règle nouvelle ouvrirait la porte aux décisions importantes que l'opinion publique attend du Conseil de l'Europe. Elle permettrait en effet d'entrer dans la voie des réalisations pratiques même si tous les ministres, c'est-à-dire même si tous les gouvernements qu'ils représentent ne sont pas d'accord, mais si la majorité d'entre eux l'est sur telle question. Elle aurait l'avantage de ne pas réduire à néant le Conseil de l'Europe lequel resterait l'organisme de base qu'il faudrait reconstruire si on le détruisait.

A ceux qui trouvent que Strasbourg n'a rien donné, il faudrait répondre que Strasbourg ne pouvait rien donner d'autre que d'amples confrontations des points de vue en présence sur les principales questions du moment.

Cela a été fait. Les décisions appartiennent maintenant aux gouvernements. C'est à eux qu'il appartient de prendre des décisions. Des projets comme le Plan Schuman et l'Armée Européenne ont recueilli une adhésion suffisamment large que pour permettre d'espérer qu'ils ne vont plus se perdre en vaines hésitations. S'ils réalisent ces deux objectifs, la session 1950 de l'Assemblée Européenne n'aura pas été inutile.

Gérard PECHERE